



Délibération n° C2023-035
du comité syndical
Séance du 20 octobre 2023
Convention avec la CCPA pour les zones
d'accélération des EnR

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 40
Nombre de pouvoirs	: 06
Nombre de votants	: 46

Le vingt octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 1 octobre 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : Antoine COROLLEUR (Plourin) - Gildas FOREST (Brélès) - Joseph GALLIOU (Tréglonou) reçu pouvoir d'Alexandre TREGUER (Landéda) - Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de François BIZIEN (Le Conquet) - Roger TALARMAN (Plouguin) **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) - Patrick TANGUY (Le Juc'h) - Rémy LE COZ (Plouhinec) **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) - Georges MORVAN (Scrignac) - Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern) - Xavier BOREL (Le Faou) - Philippe BRUN (Crozon) **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës) - Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages) - Lionel GOBRY (Dirinon) - Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Francis MOINE (Lanhouarneau) - Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon) reçu pouvoir de Daniel LE SAINT (Sizun) **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de François GIROTTO (Plouégat-Moysan) - Alban LE ROUX (Carantec) - Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Michel BUREL (Plovan) **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan) - Thomas FEREC (Briec) - Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) - André LAUDEN (Plonéis) - Pascal LE GOFF (Plogonnec) - Jean L'HARIDON (Landudal) - Pascal MIOSSEC (Langolen) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : - Jacques RANNOU (Rosporden) - Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Jean-Louis BLOT (Névez) - Marie-José TOULLEC (Bannalec) **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) - Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) - Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) - Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau)

Excusés : François BIZIEN (Le Conquet) - Yves ROBIN (Porspoder) - Alexandre TREGUER (Landéda) - Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou) - Daniel LE SAINT (Sizun) - Francis MOINE (Lanhouarneau) - François GIROTTO (Plouégat-Moysan) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Christian LOUSSOUARN (Combrit) - Laure CARAMARO (Fouesnant) - Yves FORMENTIN-MORY (Quimper) - Jean-Louis BLOT (Névez) - Alain PELIZZA (Saint-Yvi) Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay) - Bernard SALIOU (Communauté de communes de Haute Cornouaille)

Assistaient en outre : **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Convention avec la CCPA pour les zones d'accélération des EnR

Délibération N° C2023-035

Sur proposition du Président, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, présente au Comité le projet de convention de partenariat entre le SDEF et la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA).

La loi d'accélération des énergies renouvelables (ENR) du 10 mars 2023 confie aux maires la responsabilité de déterminer des zones d'accélération des ENR terrestres d'ici à mi-novembre 2023. A partir des données disponibles, les communes doivent définir les zones d'accélération possibles sur leur territoire. L'objectif est d'orienter les porteurs de projets vers ces zones d'accélération des EnR. En dehors de ces zones, les projets qui pourraient émerger devront être étudiés par un comité de projet composé de représentants des collectivités et de représentants de l'Etat et du préfet.

Une délibération de l'assemblée communautaire devra permettre de valider les zones d'accélération des EnR retenues

L'objet du partenariat proposé par cette convention est d'accompagner les communes de ce territoire dans la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR) :

- accompagnement technique de la CCPA par le SDEF pour l'élaboration des états des lieux des zones d'accélération des EnR des communes du territoire,
- partager les résultats afin de disposer d'un état des lieux opérationnel et partagé, tenant compte des initiatives et projets déjà identifiés sur le territoire.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre le SDEF et la CCPA pour accompagner les communes de ce territoire dans la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR),
- délègue au Bureau l'approbation des conventions futures portant sur le même objet,
- autorise le Président à signer la convention et tout avenant entre le SDEF et la CCPA ainsi que les conventions et tout avenant à venir avec d'autres collectivités.

Le 15 novembre 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

